

Foire aux questions (FAQ)

Planification précoce et conjointe des congés (PPCC) sur les unités de soins

1. Qu'est-ce que la PPCC?

La planification précoce et conjointe des congés (PPCC) est une pratique qui consiste à regrouper l'expertise de différents intervenants internes et externes afin de planifier efficacement le congé des usagers. Cette pratique contribue au bien-être de l'utilisateur en l'orientant au bon endroit en plus d'avoir un impact favorable sur sa durée de séjour. La vision est que le recours à un séjour hospitalier et l'initiation de demandes d'hébergement à partir de l'hôpital doivent devenir des parcours d'exception. On vise donc un retour rapide dans la communauté.

2. Comment savez-vous que la PPCC fonctionnera?

La PPCC a été mise en œuvre dans d'autres milieux hospitaliers et a permis de¹ :

- réduire la durée du séjour à l'hôpital et les réadmissions non planifiées;
- faciliter les transitions d'un service à l'autre;
- accroître la coordination des services.

De plus, elle a été déployée aux urgences d'HMR et Santa Cabrini en décembre 2017 et a été bénéfique puisqu'elle a aidé à diriger efficacement les usagers de l'urgence vers des services qu'ils peuvent avoir dans la communauté. Elle permet d'éviter également un nombre important d'hospitalisation. Nous pensons donc que les retombées seront également positives dans les unités de soins.

3. Quelles sont les unités concernées par la PPCC?

Il s'agit des unités suivantes :

HMR	HSCO	IUSMM
10 CD	6e	301
10 AB	4e	401 (clientèle psychogériatrique)
9 CD	3 C	
9 AB	2 DE	
8 AB	2 C	
6 CD	2 AB	
6 AB	UCDG	
5 AB		
4 CD		
4 AB		
UHT		

¹ Document de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie : Activités liées au congé dans la trajectoire de services pour les aînés en soins post-aigus – Recension des écrits; version révisée septembre 2014

4. LA PPCC implique-t-elle d'utiliser de nouveaux outils?

En effet, le projet de la PPCC implique d'utiliser de nouveaux outils. Vous aurez l'opportunité de vous approprier les outils dans le cadre du déploiement de votre équipe PPCC.

Outils :

- Portrait préadmission (Questionnaire pour vous connaître et mieux vous accompagner)
- Fichier du suivi de la clientèle PPCC
- Nouveaux formulaires de demande de consultation en service social, au service de liaison, en physio, en ergo, en nutrition et en orthophonie.

5. Pourquoi avoir choisi l'AIC (assistante infirmière chef) comme Leader?

L'AIC est déjà reconnue comme leader dans son rôle sur les unités de soins. Elle a déjà un rôle central des communications sur l'unité de soins. Il est donc logique qu'elle continue à assumer ce leadership au sein des équipes PPCC.

6. Est-ce que mes rôles et responsabilités changeront?

Oui, car la PPCC nécessite d'organiser différemment le travail des personnes qui feront partie de l'équipe. Les rôles et responsabilités de cette équipe ont été travaillés en collaboration avec les gestionnaires et les professionnels des équipes lors d'ateliers de travail.

7. Est-ce que ma charge de travail va augmenter?

Ceci est possible dans les premiers moments suivant l'implantation; le temps que chacun s'approprie le nouveau fonctionnement, l'objectif n'est pas d'augmenter la charge de travail, mais plutôt de travailler en collaboration avec l'ensemble des professionnels et discuter des moyens de déléguer des tâches au besoin. D'autre part, avec la mise en œuvre de la PPCC, certaines tâches seront réparties différemment, nous pensons donc que la charge de travail s'en trouvera équilibrée.

Puisque nous travaillons également sur la pertinence des requêtes professionnelles en équipe PPCC, ce qui devrait contribuer à diminuer le nombre de requêtes non-pertinentes à prendre en charge. Si toutefois ceci n'est pas le cas, nous discuterons avec vous des mesures à mettre en place.

8. De quel soutien je pourrai bénéficier pour apprivoiser mon nouveau rôle?

Des capsules de formation sont offertes à l'ensemble des personnes travaillant dans les équipes PPCC. De plus, les chefs d'unité, chef des équipes d'infirmières de liaison et chefs des équipes de professionnels offriront du coaching, avec le soutien des conseillères-cadres en soins infirmiers. Ces derniers bénéficient eux-mêmes de l'accompagnement des coordonnateurs cliniques. À cela s'ajoute la présence de conseillers de la DQÉPÉ et la DRHCAJ sur les unités durant les premières semaines de déploiement.

9. Vais-je perdre ma spécialisation?

Ce n'est pas ce qui est souhaité. Votre spécialisation est nécessaire et importante dans les unités de soins où vous aurez à travailler. Vous aurez l'opportunité de partager votre expertise avec vos collègues sous un modèle de codéveloppement où chacun pourra profiter de l'expertise de l'autre.

10. Que faire si mes décisions en tant que leader PPCC sont contestées?

Si la leader n'arrive pas à obtenir la collaboration de l'équipe PPCC, dans ce cas, elle devrait référer à sa gestionnaire qui pourra la soutenir.

11. Je fais partie des professionnels, que m'apportera la PPCC dans mon quotidien?

Le nouveau modèle favorisera :

- une meilleure planification des congés;
- une meilleure communication entre les différents intervenants qui seront informés en amont et pas interpellés à la dernière minute;
- un travail en interdisciplinarité;
- une stabilité dans les liens avec les équipes de soins;
- Une amélioration de la pertinence des demandes de consultation et les demandes seront faites au moment opportun/nécessaire.

12. Comment se feront les communications entre l'équipe PPCC et les médecins?

L'AIC assurera le lien entre l'équipe PPCC et les médecins. Néanmoins, le médecin faisant partie intégrante de l'équipe interdisciplinaire, toute communication directe n'est pas exclue et plus particulièrement encore lors des rencontres interdisciplinaires.

13. Comment faire une demande d'intervention pour l'infirmière de liaison ?

Le médecin ou le professionnel doit compléter une demande de consultation pour l'infirmière de liaison. Il est attendu que le nouveau formulaire de consultation à la liaison soit utilisé prioritairement sur les unités pilotes. La consigne pour les membres de l'équipe dédiée PPCC est que lorsqu'ils ont, eux-mêmes, à faire une requête, d'utiliser le nouveau formulaire. Les AIC communiqueront aux médecins qu'il est préférable d'utiliser le nouveau formulaire, cependant nous ne refuserons pas de traiter une demande faite sur un ancien formulaire pour le moment. Au gré des déploiements, nous serons en mesure de nous délester complètement de l'ancien formulaire.